

Conditions générales de vente Groupes et Séminaires

Le client s'engage à respecter les présentes conditions générales de vente qui forment un tout indissociable avec les conditions particulières définies au contrat associé.

- 1. Modalité de confirmation** : toute réservation n'est confirmée qu'après le retour de la proposition établie par DéfiPlanet', dûment signée avec apposition du cachet du client et la mention « Bon pour Accord », accompagnée d'un acompte de 30% du montant total.
- 2. Modalité de paiement** : Sauf accord particulier, toute réservation implique le versement d'un acompte de 30% du montant TTC des prestations faisant l'objet de la réservation.
Le paiement du solde devra s'effectuer dans un délai maximum de 30 jours après la date de fin de l'évènement, conformément aux indications portées sur le devis. En cas de dépassement du délai indiqué sur la facture, DéfiPlanet' se réserve le droit d'appliquer les pénalités de retard au taux d'une fois et demie le taux d'intérêt légal, calculées au prorata temporis sur le montant total hors taxes de la facture concernée.
- 3. Modalité d'annulation** : Les annulations de tout ou partie de la réservation initiale doivent être adressées par écrit à DéfiPlanet' (mail, fax ou courrier). Des frais de gestion d'un montant minimum de 300 € seront facturés pour toute annulation.
 - a. Annulation totale** : Le changement de date de la manifestation est considéré comme une annulation totale et donne lieu aux conditions d'annulation.
Est également une annulation, le défaut de paiement des acomptes contractuels (autre que le premier acompte). En cas de non respect des échéances de paiement, DéfiPlanet' aura la faculté d'exiger du client le paiement immédiat du solde de la manifestation. A défaut d'un règlement dans un délai de 8 jours, la manifestation sera considérée comme annulée du fait du client.

En cas d'annulation totale, DéfiPlanet' facturera le client selon les modalités suivantes :

Plus de 30 jours avant la manifestation : le montant du ou des acomptes prévus aux conditions particulières,

Entre 30 jours et 14 jours avant la date de la manifestation : 85% du montant TTC des prestations réservées.

Moins de 14 jours avant la date de la manifestation : 100 % du montant TTC des prestations réservées.

- b. Annulation partielle** : En cas d'annulation partielle portant sur la diminution de la durée de la manifestation, du nombre de participants et/ou des prestations commandées, la règle du prorata



sera appliquée sur la base des modalités de dédommagement prévues aux conditions générales d'annulation totale.

- 4. Modification de réservation :** Toute modification par rapport à la réservation initiale doit faire l'objet d'une demande écrite de la part du client. L'acceptation par DéfiPlanet' sera également confirmée par écrit. Si le nombre de participants s'avérait supérieur au nombre indiqué sur le devis, la mise à disposition des espaces ne sera confirmée qu'après réception du complément d'acompte correspondant au différentiel de réservation.
- 5. Attribution des espaces :** En cas de modification du nombre de participants ou pour des raisons inhérentes à la gestion de DéfiPlanet', le client pourrait se voir attribuer un autre espace que celui initialement prévu.
- 6. Utilisation des espaces :** L'utilisation des espaces ne doit en aucun cas être contraire à l'ordre public. Le client s'oblige à n'inviter que des personnes dont le comportement ne soit, en aucune manière, susceptible de porter préjudice à DéfiPlanet', lequel se réserve le droit d'intervenir si nécessaire. En application avec le décret n° 92-478 du 29 mai 1992 relatif à l'interdiction de fumer dans les locaux affectés à un usage collectif, le client est informé que les salles de réunion et de réception sont des zones « non-fumeurs » et il assume la responsabilité de faire respecter cette interdiction par ses invités.
- 7. Assurances :** Le Client est responsable de tout dommage, direct ou indirect, que lui-même ou ses invités pourraient causer à l'occasion de la manifestation objet de la réservation. DéfiPlanet' décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient (vol, dégradations, ...) et en particulier susceptible d'atteindre les objets, effets ou matériels apportés par le client, par ses invités ou mis à disposition par DéfiPlanet' à l'occasion de la manifestation objet de la réservation. Il est conseillé au client de souscrire à ses frais à une assurance couvrant tout dommage. S'il s'agit d'objets de grande valeur, il doit prévoir un gardiennage à ses frais.
- 8. Respect des programmes établis et gestion des dépassements d'horaires :** Le déroulement de la manifestation avec timing précis des activités est défini au contrat annexé. Le non respect de ce programme est susceptible de modifier les horaires de travail des salariés de DéfiPlanet' ou les accords signés avec des prestataires extérieurs. Un dépassement d'horaires donnera lieu à une facturation complémentaire établie sur la base de 2€ par participant avec un minimum de 50 € pour toutes 1/2 heures entamées de dépassement.
- 9. Extra :** Tous les extra (bar, etc..) doivent être réglés sur place par chacun des participants avant son départ. A défaut de ce règlement, ces sommes seront directement facturées au client qui est solidairement responsable de leur paiement.
- 10. Restriction des lieux :** Dès la fin de la manifestation, le client fera retirer à ses frais les divers matériels, documentations et équipements apportés à sa demande.
- 11. Hébergements :** Le client doit adresser par écrit la liste nominative des participants et de l'attribution des chambres, au plus tard 10 jours ouvrables avant la date de la manifestation. Les chambres réservées seront mises à disposition des bénéficiaires à partir de 16Heures le jour d'arrivée. Les chambres doivent être libérées au plus tard à 11Heures le jour du départ, tout dépassement de ce délai pouvant entraîner la facturation d'une nuit supplémentaire au tarif public affiché. En cas de non disponibilité ou en cas de force majeure, DéfiPlanet' se réserve la possibilité de modifier le type d'hébergement, de faire héberger totalement ou partiellement les participants dans un hôtel de proximité et de catégorie équivalente pour des prestations de même nature, les frais inhérents au transfert restant à la charge de DéfiPlanet'



12. Repas : Le client doit préciser par écrit le nombre de couverts prévus pour chaque repas, 10 jours ouvrables avant la manifestation. La réduction du nombre de participants est considéré comme une annulation partielle de la réservation donnant lieu à l'application de l'article 3.b des présentes conditions. Le client doit confirmer son choix de menu au plus tard 10 jours ouvrables avant la date de la manifestation. Au-delà, DéfiPlanet' se réserve le droit d'imposer un choix de menu. Il est précisé que la restauration non consommée dans le cadre d'un forfait ne peut donner lieu à une minoration de prix.

13. Activité et intempéries : Vu le caractère sportif de certaines activités pratiquées, durant le programme, les participants peuvent courir certains risques. Le client les assume en toute connaissance de cause et s'engage à ne pas faire porter la responsabilité des accidents pouvant survenir à DéfiPlanet' et aux différents prestataires. Le client doit être assuré en responsabilité civile et il est recommandé pour les pratiquants d'être titulaires d'une assurance individuelle accident. DéfiPlanet' se réserve le droit d'annuler ou de modifier le contenu d'un programme si des raisons particulières l'imposent comme, la sécurité du groupe, les raisons climatiques ou des événements imprévus. Dans ce cas, cette annulation sera déduite du montant défini correspondant au devis.

Une activité annulée par le client qui se verrait normalement maintenue par DéfiPlanet' car conforme aux règles de sécurité, ne pourra donner droit à un remboursement et se verra facturée selon les règles énoncées au point 3 de ces mêmes conditions générales de vente.

Les activités sportives de DéfiPlanet' se font dans le cadre des horaires d'ouverture de ce dernier (9H00 à 19H00). Toutes demandes en dehors de ces plages horaires se verront majorées de 20%.

14. Conditions de modification de programmation ou de date de séjour : Toutes modifications importantes de la programmation de l'évènement (ajout, décalage et/ou réorganisation d'une prestation ne provoquant ni annulation ni réduction d'effectif) se verront affectées de frais de dossiers selon les conditions suivantes :

- *Entre 30 et 7 jours avant le début du séjour :* 50 € de frais de modification

- *Entre 7 et le jour même de l'évènement :* 100 € de frais de modification

15. Conditions liées aux demandes clients : Toutes les demandes clients devront être suivies d'un écrit de sa part (email, courrier, fax). En absence de preuve écrite, celles-ci ne seront ni prises en charge, ni programmées.

16. Conditions liées aux remarques lors de la prestation : Toutes les remarques clients, portant sur le déroulé de son évènement et notamment la non-conformité avec la commande validée sur devis, devront être suivies d'un écrit de sa part (email, courrier, fax). Ces dernières devront être formulées le jour même de l'évènement. Nous rappelons que l'accueil de DéfiPlanet est joignable 7/7 de 9H00 à 19H00 au 05 49 45 87 63 ou par email info@defiplanet.com. En absence de preuves écrites, celles-ci ne seront ni prises en charge, ni remboursées et seront facturées par DéfiPlanet'.

17. Conditions liées aux apporteurs d'affaires : Dans le cadre des apporteurs d'affaires (les agences de voyages, les autocaristes ou les sociétés d'évènementiels), DéfiPlanet' prévoit un commissionnement sur les évènements selon la grille suivante :

- Tarif facturé de l'évènement < 5000€ TTC = **5% de commission**



- 5001€ TTC < Tarif facturé de l'évènement < 15000€ TTC = **7 % de commission**
- 15001€ TTC < Tarif facturé de l'évènement = **10 % de commission**

Ces commissions sont applicables uniquement sur les prestations assurées par DéfiPlanet' ce qui exclut donc les prestations sous traitées à des partenaires (traiteurs, musiciens, formateurs etc..)

18. Informations pratiques sur les hébergements Insolites

L'arrivée se fait à partir de 16H jusqu'à 19H (après 19H : nous contacter). Le départ doit s'effectuer avant 11H.

DéfiPlanet' et ses activités vous sont accessibles avant et après ces horaires.

Les petits déjeuners se prennent dans les hébergements et doivent être réservés au plus tard la veille de votre arrivée. Pour ces raisons, nous ne pourrions prendre de commande sur place.

- Pour **les Forfaits Séminaires**, le linge de lit et les serviettes de toilettes sont fournis dans tous les hébergements
- Pour **les groupes ou individuels**, le linge de lit est fourni dans tous les hébergements, Les serviettes de toilette sont à la charge des locataires

Nous vous rappelons que les résidents et **UNIQUEMENT** les résidents du village Vacances peuvent profiter **gracieusement de notre piscine chauffée** (selon horaires d'ouverture).

Nous vous prions de nous contacter pour toute demande des services optionnels/supplémentaires suivants :

- Animaux domestiques A partir de 7 euros/séjour
- Lit bébé Gratuit – sur réservation en fonction des disponibilités
- Chaise haute pour bébé Gratuit – sur réservation en fonction des disponibilités

